



**Pôle Développement Durable et Gestion
des Infrastructures**

Direction du Développement durable du Territoire

Direction Adjointe de l'Urbanisme

Service de l'Habitat de la Domanialité et de la Prospection Foncière

AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 28 février 2019, le Conseil municipal de la commune de Petit-Bourg a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La délibération est affichée et consultable en Mairie.

Le dossier PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie - Direction Adjointe de l'Urbanisme de la ville de PETIT-BOURG, sise rue Etienne Portécop, Lieudit Bellevue aux jours et heures habituels d'ouverture des services ainsi qu'à la préfecture, conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

De même, le Maire informe à la population que le PLU sera opposable aux tiers dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet et si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications.